



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exécution du budget

Question écrite n° 28303

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur le récent rapport de la Cour des comptes relatif aux « résultats et la gestion budgétaire de l'État ». La Cour des comptes préconise de « transférer aux services du Premier ministre les dépenses de sécurité dans le secteur des communications téléphoniques ». Elle lui demande si le Gouvernement entend répondre à cette préconisation.

Texte de la réponse

Les dépenses de sécurité dans le secteur des communications téléphoniques sont relatives à l'installation et à la maintenance des dispositifs nécessaires aux opérateurs de communications électroniques pour satisfaire à leurs obligations en matière d'interceptions légales, que celles-ci relèvent du cadre judiciaire ou du cadre administratif. L'État a la charge financière des investissements réalisés par les opérateurs pour déployer et maintenir dans leurs réseaux des dispositifs d'interception. Cette mission est placée sous la coordination du ministère de l'économie et des finances, qui assure la tutelle des opérateurs de communication électronique. Ainsi, le commissariat aux communications électroniques de défense, service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité des ministères économiques et financiers, est chargé de coordonner et de contrôler cette politique. Les factures transmises par les opérateurs téléphoniques sur la base d'une convention conclue avec l'État sont expertisées par le conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies. La charge financière induite est répartie entre les différents ministères chargés de la mise en oeuvre de cette politique (ministères de la justice, de l'intérieur, de la défense et de l'économie essentiellement).

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28303

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5674

Réponse publiée au JO le : [18 mars 2014](#), page 2607